

054-215404393-20230227-DCM52023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2023
Affichage : 07/03/2023**DEPARTEMENT**
Meurthe-et-Moselle**ARRONDISSEMENT**
N A N C Y**CANTON**
GRAND COURONNÉ

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27 février 2023**

L'An deux mil vingt-trois, le 27 février, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents : Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY BADER CASTELA ANDRE N. JACOB DEHAYE MASSON DANNEBEY SCHIEL DENIS MATHIS DEMARNE BABIN ENEL DEVITERNE BEN ISMAIL

Absents excusés :

C. JACOB a donné pouvoir à L. SCHIEL
S. DUSSIAUX a donné pouvoir à Z. BEN ISMAIL
R. CORBERAND a donné pouvoir à J. DEHAYE
C. SIMEANT a donné pouvoir à MC. DANNEBEY
C. FRANCHE a donné pouvoir à B. JEANDEL
D. ZIETERSKI a donné pouvoir à D. DEVITERNE
L. WEHRLLEN a donné pouvoir à N. JACOB
L. ZIETERSKI a donné pouvoir à J. ENEL
F. PERROLLAZ

Absent : -

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Corine MATHIS, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET

Demande de subvention au Conseil Départemental sur le volet « Appui aux Territoires 54 »

Nomenclature ACTES : 7.5 Finances locales – Subventions

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27
présents : 17
votants : 26
pour : 26
contre : 0
abstention : 0

Rapporteur : N. HOUDRY

Ces dispositifs s'adressent aux collectivités qui, via leurs structures, sont en contact avec les familles, les jeunes, l'enfance, la petite enfance, les seniors et développent des actions au plus proche de leurs besoins.

054-215404393-20230027-DCM52023-DE

Plusieurs axes sont priorisés :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2023

Affichage : 07/03/2023

L'engagement et la participation des enfants et des jeunes dans des projets d'actions citoyennes,
Le maintien et le développement des équipements et des services en direction d'une politique sociale et familiale sur le territoire,

- L'appui aux démarches innovantes pour et par les jeunes,
- L'accès aux loisirs de proximité,
- Lutter contre les situations de fragilités sociales, renforcer le lien social.

Les financements complètent ceux mobilisés dans le cadre de la Prestation de Service Ordinaire (PSO) ainsi que la Convention de Territoire Globale (CTG) pour la CAF.

Il est à noter que l'ensemble du plan de financement se décompose ainsi :

Date du projet : 2023

Taux de la subvention : 15%

Plafond de la subvention : /

Coût du projet : 178 500€

Montant de la subvention : 26 700

Dans le cas de la ville de Pulnoy, le projet concerne toutes les actions de la Mission Ados gérée par le Service Toutes Générations à savoir :

- L'enfance et la jeunesse, toutes les actions d'animation ainsi que les projets « jardin pédagogique Ecoresponsable, le mini-laboratoire, La Radio des Jeunes, les arts du cirque, les rencontres intergénérationnelles ».

CREATION :

- D'un mini-laboratoire
- De la radio des jeunes
- Du jardin pédagogique éco-citoyen (développement durable et environnement)
- Des activités intergénérationnelles, solidaires et culturelles
- D'un spectacle (théâtre/ art du cirque/ marionnettes/ chant).

Le but étant l'inscription des projets de la Mission Ados dans la structure « Maison des Jeunes » comme étant un vecteur de lien social sur la ville de Pulnoy. Pour se faire, nous allons favoriser les liens avec les écoles, le collège Edmond de Goncourt, les habitants, les seniors ainsi que l'Ehpad les Sablons, le Conseil Municipal des enfants et sur le territoire (Métropole du Grand Nancy).

La ville de Pulnoy a pour un de ses objectifs dans son projet éducatif de favoriser la tolérance, le respect de tous et de l'environnement, en passant par la sensibilisation à la nature et le lien social. A l'heure où les questions d'environnement, du vivre ensemble prennent une part importante pour la jeunesse du pays, il apparait clairement que la collectivité doit favoriser son éducation et s'inscrire dans cette démarche de prise de conscience. Cela est possible via les services mais aussi et surtout dans la participation à la complémentarité éducative entre l'éducation parentale, républicaine et populaire.

Tout ceci dans un cadre citoyen et éco citoyen, participatif, dans le but d'éduquer les jeunes à être des citoyens de demain et à participer à l'aménagement de leur propre milieu de vie par une sensibilisation à l'écologie et au respect de l'environnement.

054-215404393-20230227-DCM52023-DE

Vu les appels à projet du partenaire ;

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2023

Affichage : 07/03/2023

Vu l'éligibilité du projet de la ville de Pulnoy ;

Considérant l'exposé de Mme HOUDRY ;

Considérant l'avis unanimement favorable de la Commission N°1 en date du 14 février 2023 ;

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre des appuis aux territoires 54 au Conseil Départemental de Meurthe et Moselle,
- Autorise le Maire à mettre tout en œuvre pour la réalisation et la mise en œuvre des différents projets,
- Autorise le Maire à signer la convention de financement correspondante et tous documents relatifs à cette décision.

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 07/03/2023 et que la convocation a été faite le 21/02/2023.

POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 27 février 2023

Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint,
Bruno JEANDEL

Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint

